

Marseille, le 05 août 2009

N/Réf. : Dép- ASN Marseille-N° 1014-2009

**Monsieur le Directeur du CEA CADARACHE  
13108 SAINT PAUL LEZ DURANCE**

**Objet** : Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° 2009-CEACAD-0021 du 3 août 2009 à PHEBUS  
Respect des engagements - Autorisation

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 40 de la loi n°2006-686 du 13 juin 2006, une inspection annoncée a eu lieu le 3 août 2009 à l'installation PHEBUS (INB 92) sur le thème « Respect des engagements – Autorisation ».

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 3 Août 2009 avait pour thème le « respects des engagements et des autorisations ». Les inspecteur ont ainsi vérifié la bonne réalisation par l'exploitant des actions auxquelles il s'était engagées dans le cadre des suites d'incidents, des inspections et des visites de la cellule de sûreté du centre. Les inspecteurs se sont également intéressés à la préparation par l'installation des opérations de reconstitution d'assemblages Cabri dans Phébus.

Il n'a pas été détecté d'écart notable au cours de l'inspection. Les majorité des actions ont été réalisées bien qu'avec généralement des délais plus importants qu'initialement prévus, ou la justification de leur non réalisation a été apportée.

Quelques compléments d'information restent attendus, ces demandes sont détaillées ci-dessous.

## Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à des demandes d'actions correctives.

## Compléments d'information

Dans le compte-rendu de l'événement significatif du 28 juillet 2008 « présence de tritium dans les effluents gazeux de Phébus », vous avez indiqué que l'origine du rejet de tritium n'étant pas clairement identifié, ce compte-rendu serait complété au premier trimestre 2009. Cette mise à jour n'a pas encore été effectuée.

Au cours de l'inspection vous avez précisé qu'un groupe de travail s'est réuni sur le sujet et vient de remettre son rapport.

### **1. Sur la base de ce rapport, je vous demande de réaliser et de me transmettre une mise à jour du compte-rendu d'évènement significatif du 28 juillet 2008.**

Pendant l'inspection, il s'est produit une perte de la ventilation et une demande d'évacuation du bâtiment extension PF. Les inspecteurs ont consulté le cahier de quart de l'installation, cet événement n'y a pas été reporté.

### **2. Je vous demande de me préciser :**

- comment sont tracées les apparitions d'alarmes ;
- comment sont tracées les pertes de ventilation (et notamment leur durée) ;
- quelles sont les informations liées à l'exploitation devant être reportées dans le cahier de quart.

Au cours de l'inspection, vous avez indiqué que les déchets TFA « historiques » de l'installation vont faire l'objet d'opérations de re-conditionnement et d'évacuation.

### **3. Je vous demande de me préciser les opérations envisagées sur ces déchets et le calendrier associé.**

Les inspecteurs ont consulté les fiches de non conformité de l'installation. Vous avez notamment ouvert une fiche de non conformité FNC 440A20900EA08059 concernant un casse vide SOEF02 du réservoir REEF02 qui est fuyard. Vous allez remplacer cette pièce. Dans l'attente de ce remplacement qui peut prendre plusieurs mois, vous n'avez pas prévu de consignations ou dispositions compensatoires.

### **4. Je vous demande de me tenir informé du remplacement effectif de ce casse vide. Je vous demande également de me justifier la non nécessité de mesures compensatoires dans l'attente de ce remplacement**

Vous avez indiqué que les contrôles et essais périodiques de fréquence hebdomadaire ne sont pas effectués durant les deux semaines de fermeture du centre (semaine de Noël et mi-août). Ces contrôles ne sont ainsi réalisés que 50 fois par an.

**5. Je vous demande de justifier cette situation.**

**Observations**

Cette inspection n'a pas donné lieu à observation.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points au plus tard le **10 octobre 2009**. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
l'Adjoint au Chef de la Division de Marseille

Signé par

Christian TORD